

Comment déterminer le droit qui prime l'autre?

HUGO FONTAINE

«Ridicule et dangereux.» L'avocat Julius Grey juge sévèrement le projet du gouvernement Charest de modifier la Charte québécoise des droits et libertés pour y affirmer la primauté de l'égalité entre les hommes et les femmes.

«Le projet de loi n'a aucun sens et le but est électoraliste», affirme M^c Grey.

L'avocat concède que l'égalité des sexes est un chose très importante dans la société. Mais lorsqu'il faut choisir entre deux libertés garanties, il faut selon lui le faire «sur la base des conséquences et non pas sur la base d'une formule mécanique». Du cas par cas, en d'autres mots.

Henri Brun, professeur de droit constitutionnel de l'Université Laval, n'a pas de problème à accorder une primauté relative à certains droits. M. Brun a d'ailleurs été consulté par le Conseil du statut de la femme lors de la rédaction de l'avis juridique qui a mené à cette décision gouvernementale.

Selon les termes du professeur, la modification proposée serait «une clause d'interprétation des droits de la Charte qui attirerait l'attention des tribunaux. Lors de décisions relatives aux accommodements, ils devraient se demander si cela se marie bien avec certaines valeurs fondamentales de la société québécoise comme l'égalité entre hommes et femmes».

Pour l'instant, les impacts du changement proposés restent flous. «Ça a des bonnes chances de produire des effets concrets, mais ce ne sont pas des effets tout clairs d'avance», souligne Henri Brun.

Professeur agrégé à la faculté de droit de l'Université de Montréal, Stéphane Beaulac soutient que malgré la primauté de l'égalité hommes-femmes, les tribunaux continueront à vouloir concilier les différents intérêts en présence.

«Un tribunal gardera en tête que les libertés fondamentales existent pour protéger les minorités, explique M. Beaulac. Au bout du compte, cela me fait dire que le débat restera entièrement ouvert. Il n'y aura pas automatiquement préséance de l'égalité hommes-femmes dans tous les cas.»

Le bâtonnier du Québec, Michel Doyon, se montre prudent. «Nous préférons voir le texte de loi avant de nous prononcer, explique-t-il. Mais chose certaine, la hiérarchisation des droits est quelque chose qu'il ne faut pas prendre à la légère. Dans un contexte où un droit vaut plus qu'un autre, les choses peuvent devenir vite complexes.»

«Par exemple, si on se trouve dans un cas opposant le droit à la vie au droit à l'égalité, que faut-il faire? Le droit à l'égalité prévaut-il toujours? Bref, avant d'adopter la loi, il faut être conscient de tout ça», affirme M. Doyon.

Avec Tristan Péloquin

Amendement de la Charte québécoise des droits et libertés Une gifle pour les communautés culturelles

TRISTAN PÉLOQUIN

La décision du gouvernement Charest d'amender la Charte québécoise des droits et libertés pour assurer la primauté de l'égalité entre les sexes est un coup d'éclat s'apparentant à l'opportunisme politique, dénoncent certaines communautés culturelles.

En en faisant l'annonce avant même la fin des travaux de la commission Bouchard-Taylor, le geste du gouvernement est même perçu comme une gifle au visage des minorités. «Jean Charest vient tout simplement de tuer le débat, dénonce Élahé Chokrai, présidente de l'Association des femmes

iraniennes de Montréal. Toutes les communautés culturelles qui s'apprétaient à déposer devant la Commission des propositions qui divergent de la position du gouvernement préfèrent maintenant rester à la maison; Jean Charest n'a pas besoin des conclusions de la commission pour se positionner», ajoute-t-elle avec sarcasme.

Fait à noter, M^{me} Chokrai s'est elle-même battue contre l'imposition de tribunaux islamiques au Canada et estime que l'égalité hommes-femmes est un principe fondamental. «Je n'arrive tout simplement pas à comprendre pourquoi le gouvernement a annoncé ses couleurs à ce moment-ci. La

demande du Conseil du statut de la femme (d'assurer la primauté de l'égalité des sexes sur le droit à la liberté de religion) ne date pourtant pas d'hier. Je ne peux qu'en conclure qu'il s'agit d'opportunisme politique de la part du gouvernement», dit M^{me} Chokrai.

Pour le président du Conseil des musulmans de Montréal, Salam Elmenyawi, «l'annonce du gouvernement risque même d'être perçue comme une tentative de manipuler les travaux de la commission Bouchard-Taylor». «M. Charest tente de faire des gains politiques sur des enjeux très importants. Je ne m'attendais au moins à ce qu'il écoute toutes

les opinions avant d'annoncer la sienne.»

En entrevue téléphonique, la ministre de la Condition féminine, Christine St-Pierre, a néanmoins affirmé hier «qu'un consensus ressort très clairement de la commission Bouchard-Taylor autour de la valeur de l'égalité hommes-femmes».

«Un message fort doit être envoyé à la population que l'égalité entre hommes et femmes est une valeur fondamentale, a-t-elle ajouté. Ce n'est pas une question de hiérarchiser les droits, mais il s'agit de dire que lorsqu'une situation de droit se présente, c'est l'égalité hommes-femmes qui va primer.»

Avec Hugo Fontaine

www.lavaltechnopole.com

PLUS RIEN
NE VOUS ARRÊTE...
PENSEZ-Y!



À Laval, nous sommes fiers de l'arrivée du métro sur notre territoire. Nous l'avons attendu longtemps, mais nous savons être patients et tenaces... Ce sont des qualités que nous partageons avec tous les créateurs d'avenir dans le monde.

Vos employés pourront venir travailler à Laval en prenant le métro. Vous voyez, plus rien ne vous arrête... Prenez, vous aussi, la direction de Laval.



Il y a une place pour vous à Laval...

Un numéro vous y conduit : 450 978-5959

Et un site Internet vous guide : www.lavaltechnopole.com

L'EXEMPLE DE LA SAAQ

L'accommodement accordé par la Société d'assurance automobile du Québec aux juifs hassidim illustre le genre de mesures qui pourraient être affectées par une modification à la Charte. Les évaluatrices de la SAAQ cèdent leur place à des collègues masculins pour faire passer les examens de conduite aux hassidim masculins. Selon le Conseil du statut de la femme, qui utilise cet exemple dans son avis, cela porte atteinte au droit à l'égalité et à la dignité des employés.

La vente nationale Série Certifiée BMW.

Voilà votre chance de mettre la main sur la voiture de vos rêves.

Du 10 au 19 octobre 2007, les véhicules BMW de la Série Certifiée^{MC} sont offerts à prix spéciaux et à des taux de financement aussi bas que 1,9%. Tous les détails chez votre concessionnaire BMW.

Location/
financement
à partir de

1,9%*

avec les Services financiers BMW

*Pendant cette vente, les services financiers BMW, une division de BMW Canada inc., offrent des taux de financement et de location spéciaux à partir de 1,9%, sous réserve d'approbation du crédit, et des contrats pouvant aller jusqu'à 60 mois sur certains modèles de 2002 à 2006 de la Série Certifiée de BMW. Les frais d'enregistrement liés aux sûretés mobilières (jusqu'à 90\$), les frais liés au permis de conduire, à l'assurance et à l'immatriculation et les taxes sont en sus. Les concessionnaires peuvent fixer leurs propres prix et exiger des frais d'administration, ce qui modifie le taux de financement. L'offre est d'une durée limitée et peut être modifiée. Rendez visite à votre concessionnaire BMW pour voir sa gamme complète de véhicules d'occasion et vous renseigner sur nos taux spéciaux et nos modalités. ©2007 BMW Canada inc. «BMW», le logo BMW, tous les noms de modèles BMW et toute autre famille de marques, d'images et de symboles relatifs à BMW sont la propriété exclusive et/ou des marques déposées de BMW AG utilisées sous licence.

Les
concessionnaires
BMW du
Grand Montréal



bmwmontreal.ca

Série
Certifiée^{MC}
Véhicule
d'occasion